

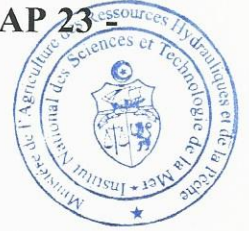
MM2

22 AOUT 2025

Consultation N°17/2025

Consultation pour la sélection d'un prestataire de service pour concevoir et mettre en œuvre le programme sur le terrain pour l'indicateur commun IMAP 23

**Microplastiques flottants
Projet Marine Litter MED PLUS**



Vu :

- Le contexte et sur la base du projet Marine Litter MED PLUS, exécuté au cours de la période 2025-2026. Ce projet, financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre ainsi que coordonné par le PNUE/PAM, vise à accompagner les Parties contractantes à la Convention de Barcelone situées sur la rive sud de la Méditerranée, dont la Tunisie, dans leurs efforts d'intensification et de consolidation de la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (PRGDM).
- L'objectif global du projet Marine Litter MED PLUS est de réduire et de prévenir la génération de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des mesures clés de réduction et de prévention prévues dans le PRGDM, en continuité avec le projet Marine Litter MED II (2020-2023).

Objectifs spécifiques :

- Étendre la mise en œuvre des mesures sélectionnées, tant en termes de portée géographique que d'impact ;
- Contribuer davantage au développement de l'indicateur IMAP 23 afin de le rendre opérationnel au niveau national ;
- Participer à la réalisation des objectifs environnementaux de réduction convenus par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de la COP 18 (2016), réaffirmés lors de la COP 21 et mentionnés dans la Déclaration ministérielle de Naples.

Comme souligné dans le *QSR MED 2017* et réaffirmé par le *QSR MED 2023*, des avancées significatives ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national.

C'est dans ce cadre que la Coordination nationale du Programme MED POL lance une consultation en vue de sélectionner un consultant national chargé de concevoir et de mettre en œuvre le programme relatif à l'indicateur commun IMAP 23 – microplastiques flottants.

Ce programme contribuera à l'opérationnalisation des programmes nationaux de surveillance fondés sur l'IMAP, en particulier pour les indicateurs communs 22 et 23 de l'IMAP OE10. Sur le plan pratique, il permettra de développer des protocoles de surveillance standardisés et de renforcer les capacités des pays dans plusieurs aspects liés à la surveillance et à l'évaluation des déchets marins.

Le projet Marine Litter MED PLUS participe également au renforcement de l'InfoSystème IMAP et appuie la mise en œuvre du suivi des déchets marins (OE10) dans les stations définies par le PAMI national, conformément aux directives du PNUE/PAM.

Attendu

Comme prévu dans le Projet Marine Litter MED PLUS, l'INSTM a prévu le service de Concevoir et mettre en œuvre le programme d'enquête sur le terrain pour l'indicateur commun IMAP 23 - Microplastiques flottants considéré comme l'une des mesures importantes pour la réduction des déchets marins au niveau de la Méditerranée.

Article 1 : L'objectif global du projet Marine Litter MED PLUS est de réduire et de prévenir la génération de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des mesures clés de réduction et de prévention prévues dans le plan régional.

Article 2: Ce projet devrait s'effectuer selon les orientations Secrétariat du PAM/PNUE fournies dans ses documents, notamment les lignes directrices du programme de surveillance nationaux basés sur l'IMAP, en particulier pour les indicateurs communs 22 et 23 de l'IMAP OE10.

Article 3 : Cette action soutiendra la mise en œuvre de la surveillance des microplastiques flottant dans les stations définies dans le PAMI national pour les déchets marins (OE10), en accord avec les directives respectives du PNUE/PAM.

ANNONCE



1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de contribuer à la mise en œuvre du projet *Marine Litter MED PLUS* à travers l'opérationnalisation des programmes nationaux de surveillance fondés sur l'IMAP, en particulier pour les indicateurs communs 22 et 23 de l'IMAP OE10, ainsi que le développement de protocoles de surveillance standardisés.

Ce programme vise à renforcer les capacités nationales en matière de surveillance et d'évaluation des déchets marins, considérés par le PRGDM comme l'une des mesures prioritaires de réduction des déchets marins en Méditerranée.

2. Description des activités

Le programme d'enquête sur le terrain relatif à l'indicateur commun IMAP 23 – Microplastiques flottants – a pour objectif de mettre en place une méthodologie adaptée et d'opérationnaliser les programmes de surveillance des microplastiques le long des côtes tunisiennes.

Les activités prévues, sans caractère exhaustif, comprennent notamment :

- La mise en place d'un programme d'étude sur le terrain pour les microplastiques flottants (IMAP CI23), en conformité avec l'IMAP national relatif à l'EO10 – Déchets marins ;
- L'élaboration de spécificités techniques (sites et fréquence d'échantillonnage, exigences techniques et organisationnelles, analyses de laboratoire, etc.) ;
- La communication et la collaboration avec les autorités et acteurs locaux concernés ;
- La coopération et l'implication d'associations locales ;
- La surveillance des microplastiques flottants dans les stations définies par le PAMI national (EO10), conformément aux directives du PNUE/PAM ;
- La collecte des données selon les modèles de l'InfoSystème IMAP et des rapports *Metadata* du MED POL, suivie de leur transmission à la Coordination nationale, avec une analyse en référence aux valeurs de référence (BV) et aux valeurs seuils (TV) définies par le PNUE/PAM pour l'IMAP CI23 ;

- La préparation de supports pratiques (protocoles, guides, fiches) relatifs à la collecte et à l'analyse des microplastiques flottants, ainsi qu'aux bonnes pratiques liées à la réduction des déchets marins ;
- La production de rapports et comptes rendus relatifs aux activités menées.

3. Compétences / qualifications requises

Le prestataire devra justifier :

- D'une bonne connaissance des problématiques environnementales de la côte méditerranéenne tunisienne, notamment en lien avec les déchets marins ;
- D'une expérience significative dans la mise en œuvre de méthodologies d'analyse conformes au QSR MED 2023, ainsi que dans l'application de l'IMAP au niveau national ;
- D'une expertise avérée en méthodologies d'analyses, stratégies d'échantillonnage et élaboration de rapports de synthèse dans le cadre de programmes nationaux IMAP ;
- D'une participation antérieure à des programmes ou manifestations internationales liés à la lutte contre les déchets marins et aux relations avec les parties prenantes.

4. Délais et planning

La mission doit être exécutée dans un délai maximal de **trois (3) mois**, au terme duquel les résultats attendus incluent notamment :

1. Un planning d'exécution détaillé des activités, validé par la Coordination nationale du projet ;
2. Un programme d'étude sur le terrain pour l'IMAP CI23, conforme à l'IMAP national (EO10), accompagné d'un rapport technique ;
3. Les résultats des analyses de laboratoire, avec descriptif des exigences techniques, organisationnelles et des limites analytiques ;
4. Un rapport de surveillance des microplastiques flottants dans les stations du PAMI national (EO10), conformément aux directives du PNUE/PAM ;
5. Les données issues des campagnes de caractérisation et d'identification des déchets marins, intégrées au format *Metadata* et renseignées dans le module de rapport de l'InfoSystème IMAP ;
6. Un rapport final rassemblant l'ensemble des résultats et livrables.

5. Rémunération

Le règlement de la prestation interviendra en une seule tranche (100 %) sur présentation d'une facture, après validation des livrables par la Coordination nationale.

6. Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Réaliser le programme d'échantillonnage et la méthodologie d'analyse des microplastiques dans un rapport détaillé ;
- Assurer la logistique nécessaire : location de barques, déplacements sur les sites d'échantillonnage le long des côtes tunisiennes, avec l'appui d'un représentant de l'INSTM ;
- Fournir l'ensemble du matériel requis pour l'échantillonnage et les analyses (outils, bacs, bouteilles, sacs, consommables, etc.) ;
- Couvrir toute autre dépense nécessaire au bon déroulement et à la mise en œuvre du projet.

7. Livrables

Les livrables attendus incluent :



1. Un rapport méthodologique sur le programme d'échantillonnage et d'analyse des microplastiques ;
2. Les données structurées issues de l'échantillonnage et des analyses ;
3. Les rapports de résultats par site de suivi, conformes aux programmes nationaux IMAP ;
4. Les fiches *Metadata* IMAP relatives aux déchets marins dûment renseignées ;
5. Des supports de communication et de sensibilisation (brochures, affiches, etc.) ;
6. Rapports, comptes rendus et listes de participants aux campagnes et activités ;
7. Un rapport final intégrant l'ensemble des produits et livrables, remis en version électronique (USB) aux formats PDF et exploitables (Word, Excel, PowerPoint).

8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

8. Une note technique présentant les moyens et activités du prestataire (incluant copie du statut) ;
9. Une note méthodologique détaillant l'approche proposée, les étapes d'exécution et un planning des activités (maximum 5 pages) ;
10. Les CV actualisés et détaillés des intervenants, avec pièces justificatives ;
11. Un bordereau des prix détaillé, établi selon le modèle annexé.

9. Évaluation des offres

L'évaluation des offres reçues se fera sur la base des critères suivants :

- Expérience du prestataire dans les domaines en lien avec les activités du présent projet ;
- Pertinence et clarté de la méthodologie proposée ;
- Compréhension des enjeux et attentes du projet ;
- Compétences et expérience de l'équipe proposée.

L'offre de cette consultation sera examinée suivant les critères ci-dessous

désignation	Spécifications	Note maximum
1	Méthodologie : Note méthodologique très détaillée et comporte une valeur ajoutée par rapport aux TdR selon les pièces justificatives proposées (20 points) Note méthodologique peu détaillée (15 points) Note méthodologique reprend les TdR (10 points) Note méthodologique non conforme aux TdR (0 point)	20
2	Planning : -Cohérent et réaliste par rapport aux TdR (10 points) -Moyennement cohérent (5 points) -Non cohérent (0 point)	10
3	Expérience Gestion/management et exécution de projet dans le domaine de l'environnement et en relation avec les déchets marins. Élaboration de projet et rapports de suivi des indicateurs de l'IMAP au niveau national, y compris la génération de données pour les déchets et des polluant marins et côtiers (particulièrement IMAP OE10), cependant (3 points par projet)	15



	avec un maximum de 15 points) Ingénierie les méthodes expérimentales dans le domaine de l'environnement (1 point par référence à hauteur de 5 points) Travail de terrain relative à l'état de la pollution dans les zones côtière par les déchets marin en générale et les déchets plastiques en particulier rapports formations (2 points par référence à hauteur de 10 points) Activités similaires au projet et/ou dans le domaine de l'environnement et dans le domaine des déchets plastiques (2 points par référence à hauteur de 10 points)	5 10 10
4	Profil de l'équipe proposée se compose d'un responsable et une personne mobilisée pour le travail de terrain. Le responsable du groupe de tâche : Une formation académique : Bac +5 ou plus =5 points ; Une expérience dans le domaine de l'environnement (01 point par projet avec un maximum de 5 points) Expérience en communication et sensibilisation (1 point par projet avec un maximum de 5 points) Expérience dans le domaine du littoral / gestion des déchets marins (1 point par projet à hauteur de 5 points). Une bonne rédaction des rapports selon les pièces justificatives proposées Pour le reste de l'équipe on exige : Une personne de l'équipe ayant un niveau Bac +5 au minimum	05 05 05 05 05 05
Portant : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette évaluation tous les dossiers ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points.		

10 . Conditions de présentation des candidatures

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. **Pièce N°1** : La présente consultation signée et paraphée portant la mention "Lu et approuvé" ;
2. **Pièce N°2** : La fiche de renseignement généraux (Annexe 1) ;
3. **Pièce N°3** : Une patente/Registre de commerce ;
4. **Pièce N°4** : Un (des) Curriculum Vitae détaillé(s) ;
5. **Pièce N°5** : Une copie des diplômes ;
6. **Pièce N°6** : Une copie des documents/ attestations liés aux conditions professionnelles ;
7. **Pièce N°7**: La soumission (Annexe 2) ;
8. **Pièce N°8**: Le bordereau des prix (Annexe 3).

NB : La non-présentation de l'un des documents (**Pièce N °7**) et (**Pièce N °8**) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.



- Les participants intéressés sont invités à soumettre leur dossier **sous pli fermé anonyme** par voie postale recommandée, par Rapide-Poste ou directement contre décharge au bureau d'ordre central de L'INSTM à l'adresse:

28, Rue 2 Mars 1934 Salammbô-2025 Tunis, Tunisie

Date limite de réception des candidatures le 11 septembre 2025 à 17h 30.

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante:

«Consultation N°17/2025 sélection d'un prestataire de service pour concevoir et mettre en œuvre le programme sur le terrain pour l'indicateur commun IMAP 23 - Microplastiques flottants.»
Projet Marine Litter MED PLUS

NB : Seul le participant sélectionné par la commission, conformément aux critères établis, sera contacté pour la signature du contrat de prestation de services et la poursuite du processus.

11 . Procédures de dépouillement :

- **Première étape :** dépouillement administratif pour la vérification des pièces administratives.
- **Deuxième étape :** classement des offres financières retenues administrativement par ordre croissant.
- **Troisième étape :** attribution d'une note technique selon les critères exigés par le présent appel : **les dossiers ayant obtenu une note technique inférieur à 70 points seront éliminés.**

12. Mentions supplémentaires

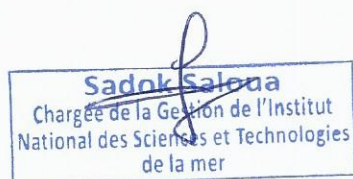
L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

13 . Règlement des litiges

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

Tunis le 22/08/ 2025

Chargée de la Direction Générale de l'INSTM
Saloua Sadok



Coordinatrice du projet
Lamia Trabelsi

ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENT GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale :.....
Adresse :.....
.....
Téléphone :.....
Fax :.....
Date de création :.....
Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés : de..... sous le
n°
Effectif approximatif du personnel permanent :.....
Personne bénéficiant d'une procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et
fonction).....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)



ANNEXE 2

LA SOUMISSION

Je soussigné (nom et qualité).....
en vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :

.....
inscrite au registre de commerce à
sous le n°.....,
et ayant pour matricule fiscal.....,
faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation **N°17/2025 sélection prestataire de service pour concevoir et mettre en œuvre le programme sur le terrain pour l'indicateur commun IMAP 23 - Microplastiques flottants dans le cadre du projet « Marine Litter MED PLUS»**

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement de la mission à réaliser :

- Je reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation ;

-Je soumissionne pour l'objet de la consultation (à indiquer l'objet).....

.....;
-Je me sou mets et m'engage envers l'Institut National des Technologies de la Mer, à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents au marché, selon l'offre des prix dont le Total Toute Taxe Comprise TTC (en lettres).....

.....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)



ANNEXE 3

BORDERAUX DES PRIX

Désignation	Quantité	P. Unitaire HTVA	P. Total HTVA
Mission pour concevoir et mettre en œuvre le programme sur le terrain pour l'indicateur commun IMAP 23 - Microplastiques flottants <i>dans le cadre du projet « Marine Litter MED PLUS »</i>			
Total des prix HTVA			
TVA%			
Total des prix TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de :

.....

Fait àLe

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)

